



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 mai 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Mai 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 Mai 1998

**Participation aux travaux d'investissement 1997 dans les collèges -
Convention SIVOM du Collège Albert Camus de FRONTENAY ROHAN/
ROHAN / Ville de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Guy-Marie GUERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 1998

Enseignement Secondaire et Supérieur

Participation aux travaux d'investissement 1997 dans les collèges - Convention SIVOM du Collège Albert Camus de FRONTENAY ROHAN/ROHAN / Ville de NIORT

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la participation obligatoire des communes aux dépenses d'investissement dans les collèges, le SIVOM du Collège Albert Camus de FRONTENAY ROHAN ROHAN nous transmet une convention au titre des travaux réalisés dans cet établissement en 1997.

Le montant de ces travaux, mandatés pour l'année 1997, s'élève à 106.337,66 F et la somme à répartir entre toutes les communes concernées est de 15.584,82 F.

Compte tenu des critères de répartition et des modalités de calcul arrêtés dans la convention ci-jointe, la participation de la Ville de NIORT s'élève à 380,30 F pour deux élèves niortais inscrits dans cet établissement.

Le titre de recette correspondant arrondi à 380 Francs sera émis par le Conseil Général des Deux-Sèvres.

Cette dépense est inscrite au budget principal 1998 à l'imputation : 921.121.65753.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la convention ci-jointe.

- Autoriser le Maire ou son Adjoint à signer ce document et à effectuer le paiement correspondant à la participation due par la Ville de NIORT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)